

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DE  
L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

SEANCE N°3/2016

**SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2016**

*L'an deux mille seize, le mercredi 29 juin 2016 à 18h00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire s'est réuni après convocation adressée individuellement à chaque membre le lundi 20 juin 2016.*

**Nombre de membres en exercice : 27 titulaires – 27 suppléants.**

**Présents ce jour : 16 titulaires – 2 suppléants**

**Procurations : 2**

**Etaient présents membres titulaires et suppléants du Collège 1 :** BOURIOT François, COENT André, CORVISIER Bernadette, DRONIOU Paul, EGAULT Gervais, LE BUZULIER Jean-Claude, LE GALL Jean-François, L'HOTELLIER Bertrand, KERAUDY Jean-Yves (suppléant de LEON Erven).

Procurations : Christophe ROPARTZ donne procuration à Bertrand L'HOTELLIER. Dominique BOITEL donne procuration à François BOURIOT.

Membres titulaires et suppléants du Collège 1 absents : BOITEL Dominique, CHARLET Delphine, HERVE Thérèse, LEON Erven, PRIGENT François, ROPARTZ Christophe, SABLON Hélène, FAIVRE Alain, GUELOU Hervé, L'HEREEC Patrick, LE JEUNE Joël, MAREC Danielle, OFFRET Maurice, PRAT Marcel, PRAT Roger, QUILIN Gérard, ROBIN Jacques, ROUSSELOT Pierrick, SEUREAU Cédric, STEUNOU Philippe, TERRIEN Pierre.

**Etaient présents membres titulaires et suppléants du Collège 2 :** DURAND Fanny, GAUDEN Aude, GUILLOT Yvon, JEHANNO Sylvie, LE GUILLOUZER Devrig, LINTANF Gilbert, LORO Alain, MAHE Marie-Thérèse, TROADEC Janine (suppléante de MONCHOIX Pascal).

Membres titulaires et suppléants du Collège 2 absents : ALLES Michelle, GUIGNARD Sylvie, MONCHOIX Pascal, NOEL Louis, BOIRON Bénédicte, GEFFROY Erwan, GUILLEMOT Lysiane, KERGOURLAY Joël, LECHIEN Erwan, LE DAMANY Michel, LE MEUR Morgane, LEROUX Guillaume, PERILLOUX Valérie, RIVALAN Hervé, TROIS Jean-Michel.

Monsieur Gervais EGAULT, élu titulaire du Collège n°1 est nommé secrétaire de séance.

**Assistaient à la séance :**

Madame Michèle MAHE	Trésorière Principale
Monsieur Pierrick ANDRE	Directeur Général Adjoint de Lannion Trégor Communauté/ Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire
Monsieur Yann LE BRIS	Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire
Madame Rachel STEPHAN	Chargée de mission administration tourisme

***Le quorum étant atteint, Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire déclare la séance ouverte.***

Le procès-verbal du Comité de Direction du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## **Ordre du jour de la séance :**

<b>1. Questions soumises à délibération durant le Comité de Direction</b>
Vote de nouveaux tarifs 2016 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Guide du routard</li><li>• Festival Mom'Art</li><li>• Location de GPS</li><li>• Test circuits mer et campagne</li></ul>
Tarifs des prestations de services 2017
Bureau d'Information Touristique de Plouaret : convention bail d'immeuble à titre gracieux entre l'O.T.C et L.T.C
Point d'information touristique saisonnier de Trélévern : convention d'occupation temporaire du local communal « Ti ar Mor »
Modification du tableau des effectifs
<b>2. Questions à volet informatif</b>
Retour sur les commissions de travail
Retour sur les comités locaux
Bilan qualité second semestre 2015
<b>3. Questions diverses</b>

## **A- Questions soumises à délibération**

### **1. Vote de nouveaux tarifs 2016 : guide du routard, festival Mom'Art, location de GPS, test circuits mer et campagne**

**Rapporteur : Paul DRONIOU**

#### **a) GUIDE DU ROUTARD « PERROS-GUIREC-CÔTE DE GRANIT ROSE »**

L'Office de Tourisme de Perros-Guirec a signé une convention de partenariat avec la société Hachette Livre pour l'édition d'un guide du Routard « Perros-Guirec-Côte de Granit Rose ».

Ce guide, au contenu rédactionnel percutant, met en avant la commune de Perros-Guirec et les 37 communes composant la zone géographique de l'OTC LTC.

L'ouvrage édité présente en 96 pages un éventail d'informations pratiques pour voyager malin sur notre destination (*atouts, savoir-faire, patrimoine touristique, etc.*).

Dans le cadre du plan d'actions formalisé par les deux structures pour l'année 2016, l'Office de Tourisme de Perros-Guirec et l'Office de Tourisme Communautaire de Lannion-Trégor Communauté ont souhaité s'associer pour vendre ces guides dans leurs Bureaux d'Informations Touristiques respectifs.

Parallèlement, pour soutenir et accompagner la distribution des guides sur l'ensemble de la destination, il a été décidé que les partenaires des deux structures puissent bénéficier d'un prix de cession identique à celui de l'OTC.

**VU** les Statuts de l'EPIC Communautaire de Tourisme autorisant la structure à organiser la production et la valorisation de l'offre touristique et à en assurer la promotion et la mise en marché sur le territoire ;

**VU** les délibérations respectives du Comité de Direction de l'OTC en date du 30 mars 2016 et du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté en date du 12 avril 2016 approuvant la signature d'une convention de partenariat quadripartite entre Lannion-Trégor Communauté, la commune de Perros-Guirec, l'EPIC Communautaire de tourisme et l'EPIC communal de tourisme de Perros-Guirec ;

**CONSIDERANT** la volonté des élus communautaires de Lannion-Trégor Communauté de structurer l'organisation touristique territoriale autour de la destination touristique « Perros-Guirec-Côte de Granit Rose » ;

**CONSIDERANT** que l'OTC achètera le guide du routard au prix unitaire de 2,70 € HT auprès de l'Office de Tourisme de Perros-Guirec ;

**CONSIDERANT** que les guides achetés par l'OTC seront vendus au sein de la régie boutique de l'OTC au prix de 4,90 € TTC ;

**CONSIDERANT** que le tarif préférentiel de cession proposé aux partenaires est inclus dans les prestations de services commercialisées annuellement par l'OTC ;

**CONSIDERANT** le taux de TVA réduit (5,5 %) appliqué sur les guides touristiques ;

**CONSIDERANT** que cette édition réservée à la destination « Perros-Guirec-Côte de Granit Rose » est valable deux ans ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme communautaire en date du mercredi 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

**VALIDE** le prix de vente public du guide du routard « Perros-Guirec-Côte de Granit Rose » pour l'année 2016 comme suit :

<b>Prix unitaire de vente public au sein des Bureaux d'informations touristiques de l'OTC</b>	Prix HT	Prix TTC
	4,64 € HT	4,90 € TTC

<b>Prix unitaire de cession du guide du routard « Perros-Guirec-Côte de Granit Rose » à tarif préférentiel auprès des partenaires de l'OTC</b>	Prix HT	Prix TTC
	2,70 € HT	2,85 € TTC

**FIXE**

la date d'effet de cette offre tarifaire au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou son Directeur, représentant légal de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Devrig LE GUILLOUZER, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2**, souhaite savoir si le partenaire intéressé devra acheter une quantité minimale de guides afin de pouvoir passer commande.

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire**, précise que les guides sont conditionnés en carton de 50 exemplaires. Suite au Comité de Direction, les professionnels vont recevoir un mail expliquant la procédure à suivre afin de pouvoir passer commande.

**Gervais EGAULT, élu titulaire du Collège n°1**, demande s'il serait possible que chaque commune partenaire puisse recevoir un exemplaire en mairie.

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, explique que ces dernières vont également pouvoir en acheter au prix unitaire de cession de 2,70 € HT afin de les vendre ou de les offrir.

**b) FESTIVAL MOM'ART**

Le Festival de spectacles pour jeune public « Môm'Art » se déroule du 24 au 27 octobre 2016 sur les communes de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou pendant les vacances scolaires d'automne. Les billets de spectacle sont vendus dans les Bureaux d'Informations Touristiques de l'Office de Tourisme Communautaire et sur les lieux des spectacles.

Les places pour l'événement 2016 sont proposées au tarif de 6 € par personne (*adulte ou enfant*) pour le grand public.

Un forfait est proposé pour l'achat de 3 spectacles différents au tarif de 12 €.

**CONSIDERANT** la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, en date du 27 janvier 2016, validant le portage des actions issues du Contrat de Station par l'OTC et la création d'une régie de recette afférente au Festival Môm'Art ;

**CONSIDERANT** la délibération du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 février 2016, validant le portage des actions issues du contrat de station par l'Office de Tourisme Communautaire ;

**CONSIDERANT** le taux de TVA réduit (5,5 %) appliqué sur les billets d'entrée de spectacles vivants ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme communautaire en date du mercredi 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

**VALIDE**

le prix des billets d'entrée comme suit :

	Prix HT	Prix de vente public TTC
• <b>1 entrée</b>	5,69 € HT	6,00 € TTC
• <b>Forfait 3 spectacles (hors concerts)</b>	11,37 € HT	12,00 € TTC

**FIXE** la date d'effet de cette offre tarifaire au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son Directeur représentant légal de la structure, à signer tout document relatif à ce dossier.

**c) LOCATION DE GPS POUR L'ORGANISATION DE CHASSES AUX TRESORS DE LA VALLEE DU LEGUER**

Durant la saison estivale, l'Office de Tourisme Communautaire, propose des chasses aux trésors ludiques destinées à découvrir l'environnement naturel et préservé de la Vallée du Léguer. Des trésors cachés sur les sentiers de la Vallée du Léguer peuvent ainsi être retrouvés à l'aide d'un GPS loué pour l'occasion.

Ce projet original construit sur la base du géocaching est né de l'initiative de l'association de la Vallée du Léguer qui souhaitait proposer une animation familiale dans le cadre de la fête du Léguer.

Ces GPS, propriété du Bassin Versant du Léguer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sont désormais mis gracieusement à disposition de l'Office de Tourisme Communautaire pour une mise en location au sein des bureaux d'informations touristiques de Plouaret et de Cavan.

A chaque fin de saison, les recettes perçues par l'OTC pour la location des GPS seront intégralement reversées au Bassin Versant du Léguer.

**VU** les Statuts de l'EPIC Communautaire de Tourisme autorisant la structure à organiser la production et la valorisation de l'offre touristique et à en assurer la promotion et la mise en marché sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que les missions de l'association de la Vallée du Léguer sont poursuivies au sein du Comité de Bassin Versant du Léguer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**CONSIDERANT** que l'utilisation du matériel loué à l'Office de Tourisme Communautaire est limitée à la découverte du territoire de la Vallée du Léguer ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de définir le champ d'application de la mise à disposition des GPS et de voter les tarifs de location au public pour l'année 2016 ;

**CONSIDERANT** le taux de TVA appliqué (20 %) sur les locations de GPS ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme communautaire en date du mercredi 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

**APPROUVE** les conditions de mise œuvre du partenariat pour la période 2016.

**VALIDE** les tarifs de location au public pour l'année 2016 comme suit :

	<b>Prix de la location HT</b>	<b>Prix de la location TTC</b>
• <b>Location des GPS à la demi-journée</b>	3,33 € HT	4 € TTC
• <b>Location des GPS à la journée</b>	5 € HT	6 € TTC

**FIXE** la date d'effet de cette offre tarifaire au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## **AUTORISE**

Monsieur le Président ou son Directeur, représentant légal de la structure, à signer la convention de location des GPS pour 2016 entre le Bassin Versant du Léguer et l'OTC ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

## **D) TEST CIRCUITS «MER ET CAMPAGNE » : VIVEZ L'EXPERIENCE INTERIEURE**

Partant du constat que le développement de la destination est fortement lié aux mobilités touristiques, l'Office de Tourisme Communautaire souhaite expérimenter la commercialisation de circuits touristiques favorisant les déplacements des visiteurs sur son territoire.

L'objectif est de relier le potentiel touristique du bord de mer au pôle campagne en proposant à nos visiteurs des tours guidés en autocar à la journée pour une clientèle retraités en arrière-saison.

Conscient des atouts de son territoire, l'Office de Tourisme Communautaire a construit ces deux circuits autour de la valorisation des équipements touristiques et de loisirs ainsi que des acteurs locaux présents sur ses deux pôles campagne.

Sur le pôle de Plouaret, la journée guidée comprendra :

- Le matin : une visite guidée du site des Papèteries Vallée,
- Le déjeuner,
- L'après-midi : la découverte de la chapelle des Sept Saints puis du circuit d'interprétation « Autour de Luzel ».

Sur le pôle de Cavan, la journée guidée comprendra :

- Le matin : la visite de la chapelle de Kerfons puis de l'élevage d'escargots bio « Chapeau l'escargot »,
- Le déjeuner,
- L'après-midi : la visite du château de Tonquédec ainsi que des cabanes d'écoute du Centre de Découverte du Son.

Conscient que les produits locaux contribuent à leur façon à valoriser une destination, l'OTC proposera en fin de circuit un panier de produits locaux à la vente.

Cette mise en marché devrait ainsi permettre de fédérer différents prestataires au sein d'un circuit touristique commun.

Quatre dates sont, d'ores et déjà, programmées au départ de structures hôtelières et offices de tourisme de la côte :

- Pôle de Plouaret : 7 et 21 septembre 2016.
- Pôle de Cavan : 14 et 28 septembre 2016.

Afin que la prestation puisse avoir lieu, le groupe devra être composé d'au minimum 12 personnes.

Au sein de ce projet, l'Office de Tourisme Communautaire s'engage à mettre en marché et commercialiser le ou les prestations touristiques. Il assure à ce titre, les frais de création, de communication et promotion des deux circuits touristiques. En contrepartie, le prestataire concerné s'engage à offrir le contenu de la prestation mise en vente par l'OTC en assurant un accueil personnalisé et qualifiant aux clients.

**VU** les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;

**VU** l'immatriculation de l'O.T.C au registre des opérateurs de voyages et de séjours (IM 022 10 0016) ;

**VU** les articles L. 213-5 et L. 211-1 du Code du tourisme ;

**CONSIDERANT** que la commission animation réunie le 18 mai 2016 a validé la mise en place de ces circuits ;

- CONSIDERANT** que l'OTC peut commercialiser des produits touristiques sur sa Zone Géographique d'Intervention ;
- CONSIDERANT** que les billets/vouchers seront mis en vente uniquement en Bureaux d'Informations Touristique (B.I.T) ;
- CONSIDERANT** que pour réduire la prise de risque de cette phase test, des autocars du service transport de Lannion-Trégor Communauté (TILT) seront utilisés ;
- CONSIDERANT** que le guidage sera réalisé par du personnel de l'Office de Tourisme Communautaire avec des interventions de prestataires locaux qui seront rémunérés par l'OTC ;
- CONSIDERANT** qu'un panier de produits locaux (alimentaires, cosmétique, etc...) des partenaires sera proposé au groupe en option ;
- CONSIDERANT** le régime de TVA sur marge appliqué sur la vente de circuit touristique ;
- CONSIDERANT** qu'une convention avec chaque partenaire sera signée afin de déterminer les conditions de réservation, de vente et de règlement de la ou des prestations touristiques au partenaire local ;
- CONSIDERANT** le montant total de la prestation sera à régler à la commande ;
- CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme Communautaire en date du 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

**VALIDE**

le prix de la journée guidée comme suit :

<b><i>Prestations incluant :</i></b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
<b>Circuit Touristique « Osez l'expérience intérieure »</b>	33,33 €	40 €

**PRECISE**

que l'OTC est assujetti à la TVA sur la marge en tant qu'organisateur de circuits touristiques.

**APPROUVE**

le prix de vente du panier de produits locaux au tarif suivant :

<b>Prix HT</b>	<b>Taux de TVA appliqué</b>	<b>Prix TTC</b>
12,50 €	20 %	15 €

**AUTORISE**

Monsieur le Président de l'EPIC ou son Directeur, représentant légal de la structure, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire**, précise qu'à ce jour le régime de la TVA appliqué sur ce type de circuit reste à être confirmé. Il s'agira d'appliquer soit une TVA classique à 20 % soit une TVA sur marge.

**Aude GAUDEN, socioprofessionnelle titulaire du Collège n°2**, explique qu'elle dispense cette thématique de cours aux BTS tourisme du lycée Bossuet. Elle précise que la TVA s'applique sur la marge uniquement quand il s'agit d'une conception de produit touristique.

**Paul DRONIOU** précise à **André COENT, élu titulaire du Collège n°1**, que si cette expérimentation rencontre un succès prometteur, les propositions de circuits seront étendues au pôle de Plestin.

Dans ce même registre, **Jean-François LE GALL, élu titulaire du Collège n°1**, souhaite que le sud du territoire de Plouaret ne soit pas non plus oublié.

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, reprecise que si ces deux circuits rencontrent un accueil favorable, ils seront étendus sur l'ensemble de la destination intérieure.

**Bernadette CORVISIER, élue titulaire du Collège n°1**, souhaite savoir si le service de car est assuré par LTC et si le tarif de la journée a été fixé en fonction du nombre de personnes présentes à bord du car.

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire**, fait remarquer que le tarif transport facturé par LTC est forfaitaire et qu'il n'est donc pas lié au nombre d'inscrits.

En dernier lieu, **Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, tient à faire remarquer que ces deux circuits ont été construits en se référant à un retour d'expérience d'un professionnel du territoire qui a commercialisé ces mêmes produits pendant de nombreuses années.

## **2. Tarifs boutique 2016 : topo-guides et cartes de randonnée ajustement des prix de vente public**

**Rapporteur : Paul DRONIOU**

Afin d'accompagner le visiteur dans sa découverte du territoire, l'Office de Tourisme Communautaire propose à la vente dans ses espaces boutique, un ensemble de produits dédié à la thématique randonnée (guides, plans, cartes, etc.).

Au cours du premier semestre 2016, l'éditeur et fournisseur des topo-guides et cartes de randonnée commandés annuellement par l'OTC a souhaité actualiser et réviser les prix de vente publics pour quatre produits randonnées.

En conséquence, il convient d'ajuster les tarifs boutique appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la délibération prise en Comité de Direction du 30 septembre 2015.

**VU** les statuts de l'Office de tourisme communautaire ;

**VU** les articles L2221-1 à L2221-10 et R2221-1 à R2221-52 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L132 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12 du Code du Tourisme ;

**VU** la délibération n°122/2015 en date du 30 septembre 2015 fixant les tarifs et prestations de services 2016 de l'office de tourisme communautaire ;

**CONSIDERANT** que les Bureaux d'Informations Touristiques de l'Office de Tourisme Communautaire assurent la promotion et la valorisation de l'offre randonnée ;

**CONSIDERANT** le taux de tva appliqué sur les livres (5,5 %) ;



**Après en avoir délibéré,  
LE COMITE de DIRECTION  
à l'unanimité**

**AJUSTE**

certains tarifs votés en Comité de Direction du 30 septembre 2015 comme suit :

<b>Produits concernés par cette révision tarifaire</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix de vente public TTC</b>
<b>Carte IGN « Lannion/Perros-Guirec »</b>	11,37 €	12,00 €
<b>Carte IGN « Lannion/Trébeurden »</b>	10,43 €	11,00 €
<b>Carte IGN « Morlaix-Plestin Les grèves »</b>	11,37 €	12,00 €
<b>Topo-guide « le pays de Morlaix à pied »</b>	13,93 €	14,70 €

**FIXE**

la date d'effet de cette nouvelle offre tarifaire au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**AUTORISE**

Monsieur le Président de l'EPIC ou son Directeur, représentant légal de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **3. Tarifs des prestations de services 2017**

**Rapporteur : Paul DRONIOU**

- VU** les articles L 2221-1 à L 2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles L 132 à L 133-10, L 134-6, R 133-1 à R 133-18 et R 134-12 du Code du Tourisme ;
- VU** les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;
- VU** l'immatriculation de l'O.T.C au registre des opérateurs de voyages et de séjours (IM 022 10 0016) ;
- CONSIDERANT** le principe de révision annuelle du dispositif tarifaire ;
- CONSIDERANT** la politique tarifaire des prestations de services 2017 de l'Office de Tourisme Communautaire basée sur les principes suivants :
- Maintien du principe de tronc commun, des prestations identifiées comme « de base » dans un partenariat avec l'OTC (*éditions, web, services*) ;
  - Maintien d'options payantes adaptables et déclinables selon le choix des partenaires ;

- Maintien de la sectorisation des filières : les guides ne présentent que les partenaires de leur filière ;
- Maintien de l'offre internet : destinée à un prestataire non sollicité qui se manifeste après édition des guides ;
- Maintien de la possibilité d'un second partenariat à -50% ;
- Obligation pour un meublé de tourisme de justifier d'un classement pour devenir partenaire 2017 de l'OTC ;
- Augmentation des tarifs des prestations 2017 de 5 % par rapport aux tarifs des prestations 2016 ;
- Maintien d'un commissionnement billetterie sur le chiffre d'affaires TTC rétrocédé aux prestataires.

**CONSIDERANT**

l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme Communautaire du mercredi 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,  
LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

**APPROUVE** les prestations de services et tarifs 2017 comme suit :

**a. Tarifs des partenariats 2017 (HT)**

PARTENARIATS 2017		Partenariat 2017 HT TVA à 20%	Offre Internet -20% HT	2nd partenariat -50% HT
<b>OFFRE HEBERGEMENTS</b>	Campings, hôtels, résidences hôtelières, villages vacances, centres d'hébergement, auberges de jeunesse, agences de location de vacances	<b>265,00 €</b> 318,00€ TTC	<b>220,83 €</b> 265,00€ TTC	<b>132,50 €</b> 159,00€ TTC
	Meublés de tourisme, chambres d'hôtes, gîtes d'étape	<b>100,00 €</b> 120,00€ TTC	<b>83,33 €</b> 100,00€ TTC	<b>50,00 €</b> 60,00€ TTC
<b>OFFRE SAVEURS</b>	Restaurants, crêperies, pizzerias	<b>210,00 €</b> 252,00€ TTC	<b>175,00 €</b> 210,00€ TTC	<b>105,00 €</b> 126,00€ TTC
	Métiers de bouche (bars, cafés, commerces, caves et cidreries, marchés à la ferme...)	<b>100,00 €</b> 120,00€ TTC	<b>83,33 €</b> 100,00€ TTC	<b>50,00 €</b> 60,00€ TTC
	Access	<b>50,00 €</b> 60,00€ TTC	-	-
<b>OFFRE LOISIRS et /ou BILLETTERIE</b>	Equipements de loisirs	<b>210,00 €*</b> 252,00€ TTC	<b>175,00 €</b> 210,00€ TTC	<b>105,00 €</b> 126,00€ TTC
	Associations, Artistes, Artisans	<b>100,00 €*</b> 120,00€ TTC	<b>83,33 €</b> 100,00€ TTC	<b>50,00 €</b> 60,00€ TTC
	Access	<b>50,00 €*</b> 60,00€ TTC	-	-

**\*partenariats donnant accès au service de Billetterie**

**b. Tarifs des options 2017 (HT)**

OPTIONS 2017	Tarifs 2017 HT TVA à 20%
<b>Présentation de 5 meublés sur le site internet de l'OTC (offre destinée aux agences de location de vacances, Gîtes de France et autres organismes)</b>	<b>45,00 €</b> 54,00€ TTC
<b>Présentation de 10 meublés sur le site internet de l'OTC (offre destinée aux agences de location de vacances, Gîtes de France et autres organismes)</b>	<b>90,00 €</b> 108,00€ TTC

Diffusion d'un visuel promotionnel sur les écrans d'accueil	<b>45,00 €</b> 54,00€ TTC
Création d'un QR Code apposé sur la fiche descriptive	<b>15,00 €</b> 18,00€ TTC
Mutualisation d'adhésions - Office de Tourisme Communautaire/Côtes d'Armor Développement/Comité Régional de Tourisme	<b>153,75 €</b> 184,50€ TTC
Vélektro (de Pâques à Toussaint chez un partenaire) : 1 <sup>er</sup> VAE	<b>210,00 €</b> 252,00€ TTC
Vélektro : 2 <sup>nd</sup> et suivants	<b>175,00 €</b> 210,00€ TTC
<b>OPTIONS 2017</b>	Tarifs 2017 HT TVA à 5,5%
Achat du Guide du Routard « Perros-Guirec-Côte de Granit Rose » à tarif préférentiel	<b>2,70 €</b> 2,85€ TTC

c. Tarifs Régie Publicitaire 2017 (HT)

REGIE PUBLICITAIRE 2017	Tarifs 2017 HT TVA à 20%
<b>Guide des Hébergements, Guide des Saveurs, Guide des Loisirs, Editions étrangères (GB +D)</b>	
1/3 page	<b>315,00 €</b> 378,00€ TTC
1/2 page	<b>475,00 €</b> 570,00€ TTC
Pleine page intérieure	<b>630,00 €</b> 756,00€ TTC
Dernière de couverture	<b>1 260,00 €</b> 1 512,00€ TTC
<b>Etre et Avoir l'été : Journal des animations de l'été</b>	
1/3 page	<b>210,00 €</b> 252,00€ TTC
1/2 page	<b>420,00 €</b> 504,00€ TTC
Pleine page intérieure	<b>630,00 €</b> 756,00€ TTC
Dernière de couverture	<b>840,00 €</b> 1 008,00€ TTC
<b>Carte de Destination (nouveau)</b>	

<b>¼ rabat (100 x 50mm)</b>	<b>350,00 €</b> 420,00€ TTC
<b>½ rabat (100 x 100 mm)</b>	<b>650,00 €</b> 780,00€ TTC
<b>1 rabat intérieur (100 x 200 mm)</b>	<b>1 200,00 €</b> 1 440,00€ TTC
<b>Rabat de couverture (100 x 200 mm)</b>	<b>1500,00 €</b> 1800,00€ TTC

**d. Principes de commissionnement billetterie**

<b>Tableau des tarifs de commissionnement Billetterie 2017</b>			
<b>Prestataires relevant de la ZGI</b>			
<b>Type de partenariat donnant accès à la Billetterie</b>	Partenariat Offre Loisirs/Billetterie (50 € HT/60 € TTC)	Partenariat Offre Loisirs/Billetterie (100 € HT/120 € TTC)	Partenariat Offre Loisirs/Billetterie (210 € HT/252 € TTC)
Assiette de commissionnement	Chiffre d'affaires au-delà de 500 € TTC	Chiffre d'affaires au-delà de 1000 € TTC	Chiffre d'affaires au-delà de 2100 € TTC
% de commissionnement TTC année 2017	10%	10%	10%
<b>Prestataires hors ZGI</b>			
Assiette de commissionnement	100 % du CA		
% de commissionnement TTC année 2017	10%		

**FIXE** la date d'effet de ces offres tarifaires au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**PRECISE** que les recettes des prestations de services seront encaissées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**APPROUVE** le principe de commissionnement billetterie.

**AUTORISE** le Président de l'EPIC de Tourisme Communautaire ou son Directeur, représentant légal de la structure, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du Collège n°1**, fait remarquer qu'il est prévu l'édition d'un guide hébergement dans la régie publicitaire 2017. La question se pose cependant sur la pertinence de cette édition papier en 2017. Il souhaite donc savoir dans quel cadre sera étudiée cette question.

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, explique qu'il s'agit ici de voter par anticipation les tarifs 2017 proposés par la commission « relation avec les socioprofessionnels ». Des réajustements seront sûrement nécessaires en cours d'année. Il en sera de même pour la politique éditoriale 2017 travaillée par la commission ad hoc.

**Devrig LE GUILLOUZER, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2**, souhaite faire une remarque sur les options 2017 proposées aux propriétaires de meublés de tourisme. A ce jour, l'OTC offre la possibilité de publier et de mettre en ligne 5 à 10 meublés. Il mentionne, par ailleurs, que les Gîtes de France bénéficieront de ce même service dès 2017. Il explique que cela fait déjà quelques années que les professionnels partenaires de l'OTC demandent la possibilité de se connecter aux centrales de réservation des principaux réseaux de meublés de tourisme afin d'éviter d'avoir à ressaisir les disponibilités à la main sur le site de l'OTC. Il concède qu'un loueur de meublé qui gère un ou plusieurs gîtes peut le faire sans

problème. Cependant, cette mise à jour journalière devient impossible pour un professionnel. Il souhaite donc savoir si des solutions techniques vont être trouvées rapidement pour créer des passerelles entre les centrales de réservation et le site de l'OTC.

**Gilbert LINTANF, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2**, explique qu'il est possible de transmettre par informatique des fichiers sans avoir à les ressaisir. Il pense donc que, techniquement, il n'y a pas de problème pour envisager la création d'une passerelle.

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, indique que cette question sera à mettre à l'ordre du jour de la commission ad hoc après saison. Cette question technique sera également posée aux Animateurs Numériques du Territoire de l'OTC (A.N.T) chargés de mettre à jour le site internet.

**Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du Collège n°1**, constate qu'il existe une diversité d'offres et de systèmes de plateforme de vente en ligne non compatibles entre eux. Il suggère de lancer rapidement une réflexion pour trouver une solution adaptée et compatible au site de l'OTC. Pour sa part, il conseille de tester la plateforme open pro qui permet également de vendre de la billetterie en ligne.

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire**, lui précise que sa demande a été transmise au référent numérique de l'OTC, Ronan LE MANAC'H. Il ajoute qu'il va être particulièrement difficile de trouver un système commun compatible à l'ensemble des partenaires hébergeurs.

**Gilbert LINTANF, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2**, explique qu'à partir du moment où l'on est sur le format tourinsoft, il ne peut pas y avoir de problème d'interfaçage.

**Devrig LE GUILLOUZER, socioprofessionnel titulaire du collège n°2**, fait remarquer, que sur le marché, il existe deux principaux agrégateurs d'offres que sont Alliance Réseaux et B2F. Il tient à préciser que ceux sont des outils coûteux et qu'il serait donc opportun d'étendre leur utilisation sur l'ensemble du territoire de LTC.

#### **4. Bureau d'Informations Touristiques de Plouaret : convention bail d'immeuble à titre gracieux entre l'O.T.C et L.T.C**

**Rapporteur : Paul DRONIOU**

Afin d'accompagner la mise en œuvre des actions touristiques sur les communes de son territoire, l'Office de Tourisme Communautaire dispose de locaux dont Lannion-Trégor Communauté est propriétaire.

A ce titre, pour soutenir et pérenniser le développement du pôle touristique de Plouaret, Lannion-Trégor Communauté met à disposition de l'OTC un ensemble de bureaux d'une surface d'environ 24,06 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée de la maison du développement de Plouaret. Ces locaux occupés à titre gracieux par l'OTC sont dédiés exclusivement à l'accueil et l'information des visiteurs.

En conséquence, il convient de formaliser les relations existantes par la signature d'une convention de bail d'immeuble à titre gratuit entre l'Office de Tourisme Communautaire et Lannion-Trégor Communauté.

Cette convention vise à préciser le cadre général de mise à disposition, notamment au regard des charges locatives (électricité, eau, etc...), des assurances, des travaux et de l'entretien des locaux.

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2015 habilitant le Président de Lannion-Trégor Communauté à signer l'ensemble des contrats de location ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2009 approuvant le projet de création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial ;

- VU** la délibération du Comité de Direction en date du 19 juin 2013 approuvant la convention d'objectifs entre Lannion-Trégor Agglomération et l'EPIC de Tourisme Communautaire à périmètre agrandi ;
- VU** la délibération du Comité de Direction en date du 25 septembre 2013 approuvant la signature d'une convention bail d'immeuble à titre gracieux entre LTC et l'OTC pour l'occupation de la maison du tourisme de Plestin-Les-Grèves ;
- CONSIDERANT** que l'Office de Tourisme Communautaire dispose également de locaux mis à disposition par les communes, suite au transfert de leur compétence tourisme, moyennant une location annuelle ;
- CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme Communautaire en date du mercredi 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,  
LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

- AUTORISE** Monsieur le Président de l'EPIC ou son Directeur représentant légal de la structure, à signer les conventions bail d'immeuble à titre gracieux entre l'Office de Tourisme Communautaire et Lannion-Trégor Communauté ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**5. Point d'informations touristiques saisonnier de Trélévern : convention d'occupation temporaire du local communal « Ti ar Mor »**

**Rapporteur : Paul DRONIOU**

Afin de réguler les flux de visiteurs sur son territoire, l'Office de Tourisme Communautaire ouvre chaque année, en début de saison estivale, des points d'informations touristiques saisonniers.

Ces espaces d'accueil temporaires viennent compléter, accompagner et soutenir le travail réalisé durant l'année par les six Bureaux d'Informations Touristiques permanents. Au cours de la saison, ils proposent notamment un accueil personnalisé adapté aux attentes du touriste et contribuent ainsi à diffuser une image dynamique et professionnelle de la destination.

La commune de Trélévern a entrepris la rénovation d'une ancienne maison de pêcheur afin d'y accueillir, durant la période estivale, un espace multifonctionnel à dimension touristique, pédagogique et culturelle.

Cet emplacement situé à Port l'Épine, face à la baie de Perros-Guirec, et à proximité immédiate des centres touristiques (*campings, plages, attractions, terrain de jeux et restaurant*) ainsi que du GR34, s'avère être le lieu de départ de nombreuses randonnées pédestres.

La commune de Trélévern a conçu ce nouvel espace « Ti Ar Mor » en fonction des besoins de l'activité touristique saisonnière.

Ainsi, le rez-de-chaussée du bâtiment permet d'accueillir un point d'informations touristiques saisonnier occupé temporairement par l'Office de Tourisme Communautaire pour renseigner et orienter les visiteurs.

Trois autres espaces viennent agrémenter ce point I et proposent une offre de services complémentaires :

- une « bibliothèque » et un cyberspace en accès libre et gratuit ;
- un espace d'exposition, lieu de découverte des artistes locaux.

- VU** les Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;
- CONSIDERANT** que ce nouveau point d'informations touristiques saisonnier assure la promotion de l'offre touristique et incite à la découverte du territoire ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de formaliser les relations existantes entre l'Office de Tourisme Communautaire et la commune de Trélévern par la rédaction d'une convention d'occupation temporaire du bâtiment communal « Ti Ar Mor » ;

**CONSIDERANT** que cette convention vise à préciser le cadre général de mise à disposition des locaux (*loyer, assurances, entretien des locaux*) ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme Communautaire en date du 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,  
LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur Le Président ou son Directeur représentant légal de la structure, à signer la convention d'occupation temporaire du bâtiment communal « Ti Ar Mor » ainsi que tous les actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **6. Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Paul DRONIOU**

Actuellement, un agent de l'O.T.C effectue des heures complémentaires 6 mois de l'année, pour tenir compte de l'augmentation d'activité pendant la période estivale, ce qui induit des variations de salaire.

En accord avec l'agent concerné, la modification de la Durée Hebdomadaire de Service permettra de lisser le salaire sur l'année mais n'entraînera pas une augmentation de la durée annuelle du temps de travail de l'agent.

**VU** la convention collective des organismes de tourisme du 5 février 1996 modifiée ;

**VU** le tableau des effectifs ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de l'Office de Tourisme communautaire en date du mercredi 15 juin 2016 ;

**Après en avoir délibéré,  
LE COMITE de DIRECTION à l'unanimité**

**MODIFIE** la durée hebdomadaire de service de l'agent : de 26h/semaine à 30,5 h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## **B- Questions à caractère informatif**

### **1. Retour sur les commissions de travail**

**Présentation : Yann LE BRIS**

⇒ Cf diaporama

#### **Bilan de l'action de sensibilisation auprès des hébergeurs partenaires de l'OTC :**

*Pour rappel, afin de devenir partenaire 2017 de l'OTC, le propriétaire d'un meublé de tourisme devra justifier d'un classement.*

***Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire**, explique que l'ensemble des partenaires concernés par ce critère de partenariat obligatoire a été contacté par téléphone par un étudiant stagiaire de 1<sup>ère</sup> année de BTS tourisme du lycée Bossuet, Jérémy GOMES.*

*Il présente le bilan réalisé :*

- *Sur les 11 partenaires de l'OTC non classés et non labellisés qui s'étaient engagés à se classer au cours de l'année 2016 :*

- 7 se sont effectivement classés ;
- 2 sont en cours de classement ;
- 2 n'ont à ce jour rien fait.

Un argumentaire expliquant les avantages du classement a par ailleurs été préparé et présenté aux 37 partenaires labellisés et non classés qui doivent engager une démarche de classement d'ici le 31 décembre 2016 pour rester partenaires de l'OTC.

- A ce jour :

- 10 se sont classés ;
- 20 sont potentiellement intéressés par le classement ;
- 7 ne devraient pas donner suite à cette sollicitation.

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire**, tient à remercier personnellement Aude GAUDEN, pour l'efficacité des actions portées par les étudiants stagiaires du BTS tourisme du lycée Bossuet.

## 2. Retour sur les comités locaux

Présentation : Yann LE BRIS, Paul DRONIOU, Pierrick ANDRE

⇒ Cf diaporama

### Points à retenir des interventions ayant eu lieu durant la présentation du diaporama

#### - **Nouvelles appellations des pôles de Cavan et de Plouaret**

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, fait remarquer que les nouvelles dénominations trouvées ne sont pas très parlantes pour un visiteur extérieur.

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire**, explique que la notion de pôle à une dimension essentiellement administrative. Son usage est donc plutôt limité aux documents administratifs et non aux supports promotionnels.

#### - **Aire de camping-cars**

**Jean-Claude LE BUZULIER, élu titulaire du Collège n°1**, tient à préciser que la commune de Tonquédec a investi dans une station-service de camping-cars.

#### - **le Circuit des Chapelles**

**André COENT, élu titulaire du Collège n°1**, indique que les communes de Plufur et de Ploubezre viennent d'intégrer le circuit des chapelles sur la base du partenariat. Lanvellec sera également intégrée à la réflexion dès 2017.

## 3. Bilan qualité second semestre 2015

Présentation : Yann LE BRIS

⇒ Cf diaporama

### Points à retenir des interventions ayant eu lieu durant la présentation du diaporama



## **Relais d'information service de Louannec**

**Gervais EGAULT, élu titulaire du Collège n°1**, souhaite savoir si des indicateurs qualité seront mis en place pour le relais d'information service de Louannec.

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire**, confirme qu'il faudra en effet mesurer la qualité de ce nouveau service en diffusant notamment des questionnaires qualité.

## **Tourisme numérique**

**André COENT, élu titulaire du Collège n°1**, précise que dans le cadre du partenariat formalisé entre LTC et la chaîne Tébéo, un reportage vient d'être réalisé sur la montée du tourisme numérique. Il est visible dans la rubrique « vidéos » sur la page d'accueil du site internet de LTC.

## **4. Questions diverses**

### **Arrivée de Michel LE DAMANY, socioprofessionnel suppléant du Collège n°2**

#### **Demande d'intervention de Monsieur LORO, socioprofessionnel titulaire du Collège n°1, sur la société GIMTY :**

**Alain LORO, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2** : « je souhaitais intervenir sur le projet Gimty . Lors de la séance du Comité de Direction du 30 mars dernier, on nous a présenté Gimty comme étant un site de collecte de bons plans auprès des habitants d'une région afin d'y faciliter la découverte. Cependant, sur le site on y trouve beaucoup d'autres choses. Il y a notamment beaucoup de sites qui appellent au troc, à l'échange et à la location entre particuliers :

- nightswapping (échange de nuit chez l'habitant) ;
- drivy (location de voiture entre particulier) ;
- troc maison (échange de maison) ;
- covoiturage ;
- bateau entre particuliers.

On y trouve également un lien vers le site de l'OTC.

J'aurai souhaité savoir qui au niveau de l'OTC contrôle les informations sur ce site ?

Sur une page, on a un texte qui indique : les gimteurs vous ont conseillé un certain nombre de professionnels. Est-ce que ce sont vraiment les gimteurs ou les responsables de Gimty qui mettent ces professionnels en avant moyennant une somme allant de 500 € à 1000 € ?

On commence à voir des particuliers qui mettent des locations sur le site.

Les personnes qui veulent participer à ce site prennent un pseudonyme et montrent leurs caractéristiques par un petit texte.

Exemples de profil trouvé :

Nathalie :

Elle habite à Perros-Guirec. Elle est passionnée de décoration. Elle a une maison de famille à Louannec qu'elle loue l'été.

On y trouve également des choses étonnantes sur ce site :

Marc, il est sympa.

Laurence, elle est cool.

Hugo, c'est un beau brun d'1m85.

Clara est brune avec les cheveux curly « I'am tall and je suis very gentille. I'am BG Belle Gosse ».

On est au mieux chez meetic au pire sur un site porno. Je pense que vous avez contrôlé tout ça.

Sur la page 7 il y a un bug depuis un mois. Est-ce que les dirigeants regardent leur propre site ?

Je trouve étonnant la mobilisation de l'OTC et des élus sur ce concept.

Cela fait un an que cette société a essayé de s'installer à Nantes mais elle n'a pas réussi. Elle est revenue ici et désormais elle fait du bruit médiatique. Vous allez drôlement l'aider. Est-ce que c'est votre rôle ? On nous dit c'est gratuit pour la collectivité mais vous donnez votre caution morale pour tout ce que je viens de dire. Je ne tiens en aucune manière à être associé à ce projet. La dernière fois, je me suis abstenu sans avoir toutes ces informations mais là j'aurai voté contre. On ne peut pas dire que vous vous soyez mobilisé

beaucoup pour d'autres projets qui étaient certainement plus porteurs en création d'emplois. Je souhaite donc que cette convention soit rediscutée en prenant en compte tous ces éléments. »

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire,** lui explique que le partenariat avec Gimty est d'abord entre LTC et la société dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle « terrain de jeu de l'innovation ». Ce projet a donc été validé par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté. En second lieu, l'analyse de l'agglomération a été de se dire que ce projet a un lien direct avec le tourisme qui est porté au niveau communautaire par l'Office de Tourisme Communautaire. Il paraissait donc pertinent de faire le lien entre le projet Gimty et l'Office de Tourisme Communautaire. L'OTC a donc été mandaté par la communauté pour participer à ce partenariat. Il précise, en dernier lieu, qu'il existe des terrains de jeux sur pléthore de domaines où sont associés d'autres services de l'agglomération ou d'autres structures.

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire,** tient à préciser que Gimty est une entreprise lannionnaise créée par un lannionnais qui est aussi un chef d'entreprise très actif.

**Alain LORO, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2,** lui explique qu'il n'a rien contre les dirigeants de l'entreprise Gimty. C'est l'accord qui lui pose problème.

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire,** souligne qu'il essaye de recontextualiser ce qui lui paraît important.

Premier élément de réponse : « ce n'est pas une société fantôme. C'est une société créée par un entrepreneur lannionnais qui est aussi créateur d'un certain nombre d'emplois mais pas qu'à Lannion ».

Deuxième élément de réponse : « nous avons créé un Comité Technique constitué d'un agent de l'Office de Tourisme Communautaire, d'une collègue du service économique dédiée à ce projet et d'une webmaster recrutée par Gimty ».

Troisième élément de réponse : « le Comité de pilotage est constitué d'élus parmi lesquels Paul DRONIOU et de mémoire Even LEON ainsi que de techniciens comme Pierrick ANDRE et moi-même. Nous nous sommes réunis le 26 avril dernier et au regard des engagements que nous avons pris, les uns et les autres, dans une convention qui a été bien rédigée, revue plusieurs fois, amendée par l'ensemble des services, nous atteignons les objectifs que nous nous étions fixés. Je suis sensible à vos propos Monsieur LORO et Gimty le serait également car moi vos retours je les fais au directeur de Gimty dès demain matin. Si c'est fait dans cet état d'esprit, forcément cela ira bien parce que le créateur de Gimty aspire à cette même ligne de conduite. Son seul souhait est de développer l'économie de notre destination. Il a mené d'autres entreprises dans d'autres domaines et avec un franc succès. Je peux vous assurer qu'au regard de son intégrité et de sa façon de travailler, on va y arriver. J'entends bien les critiques qui viennent d'être formulées et sachez que le directeur de Gimty se pose des questions en toute transparence sur les partenariats potentiels. Il a vraiment à cœur de faire travailler l'économie du territoire. »

Dernier élément de réponse : « c'est vrai qu'il y a des erreurs et des bugs. Quand vous parlez de Drivy, je veux juste illustrer une chose. Aujourd'hui, la SNCF lance des séjours avec l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse et vous louerez votre voiture avec ouicar. L'économie participative que l'on soit d'accord ou pas 8 français sur 10 la valident. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les chiffres qui parlent Monsieur LORO. A tel point que Gimty reçoit des appels de tas de destinations : Rennes, l'Auvergne, Bordeaux qui ont aussi des terrains de jeux de l'innovation soutenus par les agglomérations.

**Alain LORO, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2 :** « Tout ce que je viens d'entendre sur Gimty me fait penser à Zooméo. Soit disant zooméo c'était mieux que Google Earth. Qu'est-ce que c'est devenu ? 200 000 € que cela a coûté à la collectivité ?

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire :** « Sûrement pas 200 000 € ».

**Alain LORO, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2 :** « Au moins 190 000 € alors ? Gimty c'est formidable au niveau technique mais Zooméo qui faisait aussi partie du terrain de jeu de l'innovation c'était aussi formidable. N'oublions pas que quelques années avant la même société avait vendu un système au Pays Touristique du Trégor Goëlo qui n'a jamais fonctionné ! »

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire :** « Ce n'était pas le même outil et je ne sais pas si c'est l'objet de ce soir. Là on est à l'OTC mais on n'est pas à la Communauté. Le terrain de jeu de l'innovation est un dispositif de la Communauté d'Agglomération. Le but de ce dispositif est

d'aider les entreprises locales à accélérer leur développement en testant leur produit sur le terrain et non en laboratoire afin d'être confronté à toutes les réalités. Il n'y a pas d'engagement de résultats des entreprises. On est là pour les aider à finaliser leur produit. On accepte donc que cela ne marche pas ou que cela aille à l'échec. Cela fait partie du risque que les élus ont souhaité prendre pour favoriser le développement des entreprises en les aidant à aller beaucoup vite. Globalement, c'est un dispositif qui est très bien reconnu par les entreprises et qui obtient de très bons résultats. »

**Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du collègue n°1 :** « Je teste assez souvent des sites qui apparaissent sur le marché. Je me suis inscrit il y a quelques mois sur Gimty. Il n'en demeure pas moins que nous avons passé une convention entre l'OTC et Gimty. C'est donc un sujet que l'on doit pouvoir aborder au sein de l'OTC. Il se trouve que le visage de Gimty a changé c-a-d qu'il s'agissait au départ d'une idée noble qui consistait à faire connaître des bons plans de particuliers à particuliers simplement sous forme de conseils de visites. Le visage de Gimty a considérablement évolué. J'ai été voir la page d'accueil de Gimty aujourd'hui et je suis stupéfait de découvrir les onglets mis en avant (covoiturage, nightswapping, Drivy, troc de maison, location de bateau etc.). Cela interpelle sur la notion d'économie au-delà de l'économie collaborative. Sur cette page toujours (et cela va faire « sauter de joie les hébergeurs professionnels !), Gimty pose la question suivante : quelles sont les conditions pour accueillir des personnes chez soi ? réponse: « il n'y a pas de conditions strictes pour devenir hébergeur ne serait-ce que de proposer un logement ou un couchage décent et d'accueillir les voyageurs comme ils souhaiteraient être accueillis. Vous imaginez bien que cela interpelle un hébergeur professionnel qui doit faire face à une « asphyxie » de normes, de charges et de fiscalité. Il y a aujourd'hui une tournure clairement prise par Gimty vers l'économie collaborative qui me pose un vrai problème. Dans ce cadre-là, je demande moi aussi la suspension de la convention entre l'OTC et Gimty. »

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire :** « On a deux solutions :  
- soit on « prend la vague » et on travaille ensemble. Dans ce cas, les commentaires de ce soir j'en fais retour dès demain au directeur de Gimty et à son équipe.  
- soit on ne s'associe pas à ce type de projet et « on laisse passer la vague que d'autres prendrons ». N'oubliez pas que demain la Ligne à Grande Vitesse arrive et que la SNCF s'associe à ouicar ».

**Devrig LE GUILLOUZER, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2 :** « Il y a quelques mois, il y a eu un conflit au niveau de la SNCF avec les principaux syndicats hébergeurs. La SNCF avait voté un partenariat avec Airbnb. Celui-ci a été suspendu et annulé suite à l'intervention des professionnels de l'économie marchande. Il s'agit bien d'un débat entre l'économie marchande qui fait fonctionner le tourisme local et l'économie non marchande. Je pense que le Service Public que vous représentez n'a pas vocation à donner sa caution à l'économie non marchande. Pensez à tous les hébergeurs professionnels qui cotisent à l'OTC. Demain on les renvoie vers du troc de maison et même vers du troc de bateau...Pensez à la filière nautique ! Est-ce que c'est le rôle du Service Public de cautionner des systèmes d'échanges de troc qui existent déjà depuis des dizaines d'années. Ils n'ont rien inventé sauf que derrière il s'agit de multinationales comme Drivy. Quarante millions d'euros ont été investis au mois de mai par les finances publiques via la banque publique d'investissement créée par François HOLLANDE pour cette société. Drivy n'a rien inventé, il s'agit simplement des concurrents de BlaBlaCar. Ces sociétés ont suffisamment d'opportunités pour se développer. Pourquoi en plus demander une caution morale du service public. Je ne comprends pas. Aujourd'hui même, il y avait une commission qui rassemblait sénateurs et députés dont notre sénateur des Côtes d'Armor, Monsieur BOTREL, et notre Député de la circonscription, Madame ERHEL. L'objet de cette commission est d'étudier des amendements à la loi sur la république numérique qui est en train de régler l'économie collaborative.

Dans cette loi, il y a tout un paragraphe sur l'économie collaborative qui tourne autour de la déontologie des sites qui a été adopté par le Sénat en première lecture à la fin du mois d'avril.

Je peux vous dire que, quand on regarde les conditions générales de Gimty, cette start up ne respecte pas du tout ce qui a été prévu par cette loi sur le numérique. Il aurait mieux valu attendre au moins que Gimty respecte cette réglementation avant de passer ce partenariat et de lui donner la caution du Service Public. Je refuse de m'associer à cela. Aujourd'hui, on est sur du « meetic touristique ». On échange de tout, des partenaires sexuels ou autres, des bateaux, des nuits, des voitures. La seule chose que l'on n'échange pas ceux sont des vélos. »

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire :** « Je vous invite à consulter une application qui s'appelle STAG et qui vient d'être lancée la semaine dernière par deux briochins. Cette application qui marche très bien permet de rencontrer le breton le plus proche de vous où que vous soyez dans le monde. J'ai STAG mais ce n'est pas pour draguer sur internet. Dans mes voyages, cela peut m'intéresser de rencontrer des bretons. Ce n'est pas du meetic, c'est juste un choix de vie. J'entends bien vos propos. Vous avez ma garantie que je transmettrais vos informations à Gimty. Je crois qu'il faut co-construire cette histoire avec les créateurs de Gimty afin qu'elle puisse avoir du sens pour la

destination et pour l'entreprise. On a déjà vécu des moments difficiles. Je n'ai pas envie d'en revivre ce n'est pas nécessaire où alors on n'a pas compris comment on pouvait développer cette destination ensemble. Personnellement, je m'engage à faire en sorte que positivement on y arrive. Si c'est pour repartir dans des crises ou des cours de justice ce sera sans moi. »

**Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du collège n°1 :** « Tu parles d'une application qui peut être très bien mais qui met en relation des personnes. Dans le cas de Gimty, il s'agit clairement d'une mise en avant de services de particuliers à particuliers qui me pose personnellement un vrai problème au sens de l'économie. Il suffit de lire les interviews que les fondateurs de Gimty donnent. Ils affirment qu'ils vont prochainement passer un partenariat avec un site de location de vacances. A partir de là, tout est dit. C'est à l'OTC de se positionner. Est-ce que cela correspond à un modèle que l'on a envie de conserver avec une start up telle qu'elle est. Moi, je ne le crois pas. En tous les cas, ce n'est pas sur cette base là que l'on a voté la signature de la convention entre l'OTC et Gimty. »

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire :** « On vous promet de retourner vers l'équipe de Gimty et on vous fera une restitution. Quand Monsieur LORO dit que les élus n'ont pas mobilisé leurs énergies pour développer l'emploi, je crois que c'est un peu dur et que mes collègues ici présents ne peuvent pas accepter ce genre de remarque ».

**Alain LORO, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2 :** « Non, je n'ai pas dit cela. J'ai souligné que vous ne mettiez pas la même ardeur sur tous les projets que l'on vous présente. »

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire :** « Vous faites référence à un projet familial qui n'a pas abouti sur le territoire. Ne mélangez pas tout monsieur Loro ».

**Alain LORO, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2 :** « Il va aboutir mais sur un autre secteur. Le projet en lui-même, il est parti.»

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire :** « Tant mieux pour votre fils. »

**Devrig LE GUILLOUZER, socioprofessionnel titulaire du Collège n°2 :** « On n'a pas fini cet échange. On demande la suspension de l'accord avec Gimty. Il est important de clarifier le business model et les partenariats. On ne peut pas laisser passer cela ».

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire :** « on ne peut pas voter sur le retrait de la convention car cela fait partie d'une délibération qui n'est pas à l'ordre du jour. J'attends les retours de l'équipe de Gimty. Je ne ferai rien tant que je n'aurai pas ce retour ».

**Aude GAUDEN, socioprofessionnelle titulaire du Collège n°2, souhaite connaître la durée du partenariat avec Gimty.**

**Pierrick ANDRE, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise qu'un terrain de jeu est toujours limité dans le temps. Habituellement, le partenariat est conclu pour une année.**

**Aude GAUDEN, socioprofessionnelle titulaire du Collège n°2, donne lecture de la délibération relative à Gimty insérée dans le procès-verbal du Comité de Direction du 30 mars 2016 : LTC et l'OTC s'engage pour un programme d'actions expérimental d'un an ».** Elle précise par ailleurs que Oui Car appartient à la SNCF.

**Bertrand L'HOTELLIER, élu titulaire du collège n°1 :** « pour terminer sur le sujet de Gimty, je ne veux pas que l'on soit en conflit avec Gimty mais que l'on s'entende bien. C'est juste qu'effectivement, il y a une évolution qui a été prise par Gimty qui, à mon avis, ne correspond pas à la politique économique que l'on doit mener.

**Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire :** « c'est bien pour cela qu'il faut que nous les rencontrions. On ne peut pas prendre de décision ce soir ce ne serait pas loyal de notre part ».

**Demande d'intervention de Marie-Thérèse MAHE sur l'édition 2016 du supplément « être et l'avoir été » :**

**Marie-Thérèse MAHE, socioprofessionnelle titulaire du Collège n°2,** demande des explications sur les informations relatives à la Fête du Léguer insérées dans le calendrier des animations estivales « être et avoir l'été ». Elle souligne que certaines animations sur cette fête sont absentes. Elle ne comprend pas pourquoi il y a simplement quatre dimanches qui sont notés sur le journal alors que les manifestations ont débuté le 15 juin et vont durer jusqu'au 15 septembre.

**Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire,** lui explique qu'il s'est avéré impossible d'insérer l'ensemble du programme de la Fête du Léguer pour des raisons de place. Le calendrier des animations estivales « être et avoir l'été » est un document pertinent et qui plaît mais qu'il va falloir redéfinir. Il ajoute qu'elle peut compter sur l'engagement des équipes de l'OTC pour faire le relais de la manifestation. C'est une fête qui a un programme très chargé. Il a donc fallu faire des choix éditoriaux qui ont été communiqués préalablement par le service communication à l'équipe de la fête du Léguer.

**Fin de séance à 19h40**

**Prochain Comité de Direction programmé le**

**Mercredi 12 octobre 2016**

**Paul DRONIOU,**



**Président de l'Office de Tourisme Communautaire**